

Modalités pratiques

Dernière modification le 30/11/2010

Pour une première demande d'adhésion au service assurances

Pour une première demande d'adhésion au service assurances, celle-ci doit être formulée par écrit ou par mail (assurances@cdg71.fr) en précisant le nombre d'agents CNRACL employé dans la collectivité :

- si la collectivité à moins de 19 agents CNRACL, le dossier sera envoyé directement dès réception à la collectivité par le service assurances du Centre de Gestion
- si la collectivité a au moins 20 agents CNRACL ou plus la collectivité devra au préalable nous fournir le [document statistiques d'absentéisme](#) des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL . Une tarification sera alors demandée à la compagnie d'assurances et sera ensuite communiquée à la collectivité par le service assurances du Centre de Gestion.

Pour les collectivités adhérentes au service assurances

Pour les collectivités adhérentes au service assurances du Centre de Gestion :

- les imprimés pour les remboursements divers sont à demander par mail à assurances@cdg71.fr
- règles d'or pour le remboursement des arrêts de travail ([dans le cadre d'accident de service](#) et [hors accident de service](#))